



## Section de Saône & Loire

Le 16 décembre 2011

Comme chaque année, en cette période propice au rêve mais où l'activité est intense, le couperet tombe : la DDFIP de Saône et Loire se verra amputée de 19 emplois en 2012. L'outil et les méthodes ont changé mais l'objectif est le même : répartir la pénurie et donner à cette répartition des allures d'objectivité.

On peut se féliciter de voir enfin émerger un outil unique pour l'ensemble des structures de la DGFIP. Il a le mérite de l'équité mais cette guillotine du PLF qui réduit de 2438 emplois les effectifs de la DGFIP, réduit le tronc à défaut de tête déjà tombée sous les coups précédents.

C'est un exercice difficile que de déplorer les réductions d'effectifs décidées par le Parlement pour ensuite en justifier la pertinence par les gains de productivité, parfois réels, mais qui, dans ce cas, sont compensés par des charges non comptabilisées voire générées par ces mêmes gains de productivité (outils informatiques non performants, transfert de charges entre structures).

Si la Direction Générale considère que la télé déclaration induit une baisse de charge pour les SIP et SIE, l'accueil dans les SIP et les trésoreries de proximité connaît une montée en puissance dont il n'est pas tenu compte, avec une fréquentation des Centres des Finances Publiques en hausse de 7%.

Les gains de productivité fléchés ou diffus, notion pour le moins évasive, conduisent à la suppression de 2.5 emplois sur le département ? Ces emplois sont compensés par les correctifs d'ajustement à hauteur de 2.8 emplois, notamment 2 au titre de l'ajustement de soutenabilité, ce qui montre bien les limites, pour ne pas dire l'hypocrisie, de la démarche de justification du fléchages des suppressions.

Que dire de la régularisation des décimales qui conduit naturellement à vouloir ajuster les emplois des structures au plus près du réel et donc à figer des postes dans des situations intenables. Supprimer les décimales c'est ignorer que derrière ces décimales se cache une charge constatée puisque comptabilisée.

Enfin, les postes comptables ne doivent pas servir de variable d'ajustement : ni variable d'ajustement en matière d'emploi, même si il reste plus aisé de rendre des chaises vides qu'occupées, comme c'est le cas pour la trésorerie de Givry, ni en ce qui concerne les missions qui leur sont confiées, parfois dans une précipitation douteuse, comme pour les SIE à qui ont été transférées les dépenses sans ordonnancement. Dans ce dernier cas un emploi C a été supprimé à la Direction qui a transféré la charge mais la charge nouvelle assumée par les SIE l'est à effectif constant.

La quadrature du cercle ne sera pas plus atteinte cette année que les précédentes, et les missions qui nous sont confiées sont mises à mal par cette logique purement mathématique sur laquelle il reste impossible de se prononcer et a fortiori d'adhérer, c'est la raison pour laquelle FO DGFIP 71 a décidé de voter contre la proposition de répartition des suppressions d'emplois 2012 .

Les représentants FO DGFIP de Saône et Loire au CTL